



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 25 février 2013

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

### **Lutte contre l'insécurité routière : 5 ans pour changer de comportements**

**Le mercredi 27 février 2013 à 17h00, le préfet de La Réunion organise la séance de signature du Document Général d'Orientations (DGO) pour la sécurité routière, à la préfecture, salle Mahé de Labourdonnais. La presse est invitée à y assister.**

Le Document Général d'Orientations (DGO) permet aux services de l'Etat et aux acteurs locaux de la sécurité routière, dans le cadre d'une démarche partenariale, de définir et d'afficher les axes de la politique de sécurité routière qu'ils mettront en œuvre, selon leurs compétences, au cours des cinq prochaines années.

Le DGO a été élaboré avec l'ensemble des partenaires qui concourent aux actions de sécurité routière.

A partir d'enjeux définis au niveau départemental, le DGO présente des orientations d'actions issues de propositions formulées par plusieurs groupes de travail.

Pour y parvenir, quatre enjeux prioritaires ont été retenus :

- Alcool, drogues et médicaments ;
- Vitesse et comportements à risque ;
- Deux roues motorisés ;
- Deux roues cyclistes.

Pour chacun de ces enjeux, les orientations d'actions seront déclinées annuellement dans les futurs Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le préfet rappelle que, sur les cinq dernières années, le département de La Réunion a connu une forte baisse du nombre de personnes tuées sur les routes (-42%) ainsi que des blessés hospitalisés (-23%). Mais les jeunes, les usagers de deux-roues motorisés et les piétons paient encore un lourd tribut. Dans 50 % des accidents mortels de la route, l'alcool demeure le facteur responsable.

Il faut donc poursuivre les efforts engagés avec l'ensemble des acteurs de la sécurité routière dans le département. C'est tout le sens du document général d'orientations pour ces cinq années.

La sécurité routière vous remercie de votre présence à cette séance et de l'attention que vous voudrez bien accorder à la mise en œuvre de ce DGO.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)